

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES.

DU 9/9/77  
Décret n° 77/475... déterminant les emprises des avenues de la Paix, de France et des Trois Martyrs à Brazzaville.

-----  
Le Président du Comité Militaire du Parti,  
Président de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres.  
-----

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 portant organisation et structuration du Comité Militaire du Parti ;  
Vu le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Gouvernement le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

Article 1er. - Le présent décret détermine les emprises des avenues de la Paix, de France et des 3 Martyrs, telles qu'elles doivent figurer sur les plans d'alignement des dites voies.

Article 2. - Les emprises des avenues de la Paix, de France et des 3 Martyrs sont fixées respectivement à 30m, 25m et 40 m.

Article 3. - La Direction de la Construction de l'Urbanisme et de l'Habitat déterminera le Profil en travers type de chacune de ces voies, ainsi que l'ordonnance d'architecture à imposer aux constructions.

Article 4. - Tous les bâtiments frappés d'alignement devront être inventoriés par les services Techniques Municipaux et du Cadastre avec le concours de la DCUH.

Article 5. - Les autorisations de construire seront délivrées dans les formes habituelles, après avis de la commission du Permis de Construire.

///

Article 1er Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 9/8/1977

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

Colonel ~~LOUIS SYLVAIN-GOMA~~

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre de l'Intérieur

Henri L O P E S.

Commandant François Xavier KATALI.-

Le Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Chargé de l'Environnement,

Commandant Pascal BIMA.-